

qu'Antoine du Verdier, contrôleur général des finances du roi, avait fait enterrer dans le jardin de Château-Gaillard plusieurs personnes mortes de contagion, sans aucune autorisation et au mépris de tous les règlements; son avis était qu'il fût condamné à mille écus d'amende pour cette grave contravention. Dès le lendemain, une enquête était faite à Château-Gaillard par les députés du bureau, qui questionnèrent un chirurgien, les serviteurs de la maison et des gens du quartier. Le 12 novembre, du Verdier, qui avait quitté Château-Gaillard, et était venu chercher un asile sur les Terreaux, dans la maison des *Cuir dorés* où il commençait sa quarantaine, fut interrogé par Pierre de Montconis, membre du bureau de la Santé. Selon ses habitudes de morgue et d'arrogance, du Verdier le prit de haut, avoua être sorti de chez lui sans permission, se retrancha sur le service du roi, dit avec impertinence qu'il se souciait peu du procès qu'on pourrait instruire contre lui, qu'il se faisait fort de faire casser toutes les sentences par le Parlement, où il aurait autant ou plus de faveur que ces Messieurs de la Ville et de la Santé. Et, en effet, quoi qu'il fût régulièrement en quarantaine, il continua les jours suivants d'aller à ses occupations. Mais l'affaire suivit son cours; nous passons sur le récolement de témoins et leur confrontation avec du Verdier. Celui-ci s'était un peu

voir un des Registres de la peste, aux archives municipales de Lyon, G G. Inventaire Chappe, vol. V, p. 62, n° 6. Dans la *Revue d'Hist. littér. de la France*, t. II, pp. 249 et suiv., M. F. Brunot a analysé l'interrogatoire du 12 novembre et donné le texte de celui du 24 novembre, mais il ne semble pas avoir connu la sentence du tribunal de la Santé, ni l'arrêt du Parlement du 1^{er} août 1588, arrêt qui, d'ailleurs, ne se trouve pas dans le Registre de la peste ci-dessus mentionné (Voy. plus bas).